

Le bill est lu pour la 1re fois.

Son Honneur le PRÉSIDENT: Quand lirons-nous ce bill pour la deuxième fois?

L'honorable M. ROBERTSON: A la prochaine séance.

COMITÉ DE SÉLECTION

ADOPTION DU RAPPORT

Le Sénat passe à la suite de la discussion, suspendue hier, de la motion de l'honorable M. Copp tendant à l'adoption du rapport du comité de sélection.

La motion est adoptée.

COMITÉS PERMANENTS

MOTION

L'hon. M. ROBERTSON: Honorables sénateurs, avec votre assentiment, je désire proposer:

Que les sénateurs désignés dans le rapport du comité de Sélection pour former les divers comités permanents au cours de la présente session, soient et sont, par la présente motion, nommés pour former et constituer les divers comités où leurs noms respectifs figurent dans ledit rapport, pour faire enquête et rapport sur les diverses questions qui peuvent de temps à autre leur être soumises; et que le comité des Ordres permanents soit autorisé à assigner des personnes et à faire produire des pièces et documents, lorsque requis; et que le comité de Régie interne et des dépenses imprévues ait le pouvoir, sans mandat spécial du Sénat, de prendre en considération toute question concernant la régie interne du Sénat, et que ce comité fasse rapport au Sénat du résultat de ses délibérations, pour qu'il y soit donné suite.

C'est la motion d'usage relativement aux comités permanents.

Je voudrais maintenant répéter ici ce qu'a dit le président du comité de sélection (l'honorable M. Copp) en présentant le rapport. Ce comité ne peut prévoir de façon précise les préférences de chacun des honorables sénateurs relativement à la composition des comités. Si donc certains honorables sénateurs ne désirent pas faire partie des comités auxquels ils ont été désignés, ou préfèrent faire partie d'autres comités de leur choix, je les prie de m'en avvertir le plus tôt possible. Je ferai alors de mon mieux pour répondre à leurs désirs et je ferai une motion spécialement destinée à autoriser les changements voulus.

L'honorable M. HAIG: Honorables sénateurs, j'ai une seule recommandation à faire. Je ne la fais nullement par esprit de critique, car l'honorable leader du Gouvernement (L'honorable M. Robertson) a manifesté, dans toute cette affaire, la plus grande amabilité et la plus grande courtoisie. Mais en jetant un coup d'œil sur la liste, je constate qu'en ce

qui a trait à un comité, on a omis les noms de deux sénateurs qui, à mon avis, devraient en faire partie. Je ne sais si l'occasion est propice pour révéler leurs noms.

L'honorable M. ROBERTSON: Je veux bien qu'on mentionne leurs noms maintenant, mais peut-être d'autres changements seront-ils proposés après que le rapport du comité de sélection aura été étudié durant une journée ou deux, et je crois qu'il serait plus sage d'effectuer tous les changements en même temps. Il est probable qu'on demandera d'ajouter des membres à certains comités et d'en retrancher de certains autres.

L'honorable M. HAIG: Je n'insisterai donc pas pour le moment. Si j'ai mentionné la chose, c'est parce que les deux sénateurs dont je veux parler sont très intéressés au travail d'un certain comité et très bien qualifiés pour traiter des questions qui lui seront soumises.

L'honorable M. HARDY: Ne vaudrait-il pas mieux que les deux chefs discutent cette question privément, afin de ne pas mentionner les noms des deux sénateurs intéressés, à moins qu'il n'y ait une motion visant à leur nomination?

L'honorable M. HAIG: Je n'ai pas l'intention de mentionner leurs noms pour le moment.

(La motion de l'honorable M. Robertson est adoptée.)

COMITÉ MIXTE DU RESTAURANT

MESSAGE À LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'honorable M. ROBERTSON propose qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes par l'un des greffiers au Bureau pour informer cette Chambre que les honorables sénateurs dont les noms sont mentionnés dans le rapport du comité de sélection ont été désignés pour faire partie du comité chargé d'assister Son Honneur l'Orateur dans la direction du restaurant du Parlement, en ce qui concerne les intérêts du Sénat, et pour agir en tant que membres d'un comité mixte dudit restaurant.

L'honorable M. HAIG: Honorables sénateurs, je recommande respectueusement que dès que la section de la Chambre des communes de ce comité mixte aura été nommée, Son Honneur l'Orateur convoque au plus tôt une réunion, afin que le comité puisse exercer une réelle influence sur l'administration du restaurant. Habituellement, on met beaucoup de temps à réunir les membres du comité. Si le délai est de deux ou trois mois, la réunion n'a lieu qu'au milieu de la session, et nous perdons ainsi plusieurs des avantages qui